



Syndicat mixte de coopération territoriale

BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT

DOSSIER DE PRESSE

Le projet Bretagne Très Haut Débit entre
dans sa deuxième phase
Vendredi 16 mars 2018

Partenaires financiers du projet :

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
de développement régional



Et les 59 EPCI bretons

SYNTHÈSE

La Phase 2 : accélérer et satisfaire les attentes des Bretonnes et des Bretons

Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour but d'apporter la fibre optique à 100% des Bretons. Cela passe par la création d'un nouveau réseau, appartenant aux collectivités, dont la construction est répartie en 3 phases. Débutée en 2015, la Phase 1 s'achèvera au cours de l'année 2019. A cette échéance, 240 000 foyers, entreprises et sites publics bretons pourront se raccorder à ce nouveau réseau à très haut débit.

A la suite d'un travail de concertation avec les Départements et les intercommunalités, le comité syndical du 16 mars 2018 vient de valider le périmètre de la phase 2, qui va pouvoir être officiellement lancée.

Au terme de cette phase (2019–2023), 400 000 locaux supplémentaires seront raccordables à la fibre optique, soit pratiquement deux fois plus que lors de la première phase. La construction d'une telle volumétrie de prises représente un investissement global de plusieurs centaines de millions d'euros.

Des solutions adaptées aux besoins de tous

Malgré toute l'attention portée à la résorption des zones aujourd'hui mal desservies, 5% des foyers, entreprises et sites publics bretons ne seraient pas éligibles au haut débit à l'issue de cette phase 2. Des solutions sont d'ores et déjà étudiées pour traiter ces situations.

- La modernisation du réseau cuivre téléphonique

Une étude sera lancée pour mesurer l'opportunité de nouvelles opérations de montée en débit sur certaines zones de la phase 3.

- La mobilisation des acteurs privés

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit et à la suite des annonces de la Conférence nationale des territoires du 14 décembre 2017, Mégalis Bretagne va lancer un Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL) auprès des opérateurs privés sur un volume d'environ 200 000 prises retenues en phase 3.

BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT : LE RÉSEAU PUBLIC RÉGIONAL EN FIBRE OPTIQUE

Une politique publique pour un aménagement du territoire équilibré

Les besoins de la population en termes de connexion à internet très haut débit ne font que croître : les débits au niveau mondial augmentent plus vite que la population d'internautes. Les projections montrent que cette tendance à l'augmentation des flux de données va se poursuivre.

Le développement des usages du numérique entraîne des besoins croissants en débit et en fiabilité de la connexion. L'accès à de nouveaux services est un facteur d'attractivité et de compétitivité des territoires.

Dans ce contexte, l'objectif du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD) est d'amener le très haut débit à travers la fibre optique à 100 % des foyers, entreprises et sites publics bretons. Il s'agit d'un enjeu structurant d'aménagement du territoire.

La feuille de route du projet insiste sur l'importance de la complémentarité entre les investissements privés des opérateurs dans les « zones AMII¹ » et sur l'investissement des collectivités territoriales dans les « zones d'investissement public ». Les zones AMII représentent 10% du territoire et environ 40% des foyers bretons à couvrir. Sont concernés les territoires autour de Brest, Concarneau, Douarnenez, Fougères, Guingamp, Lannion, Lorient, Morlaix, Quimper, Rennes, Saint Briec, Saint-Malo, Vannes et Vitré.

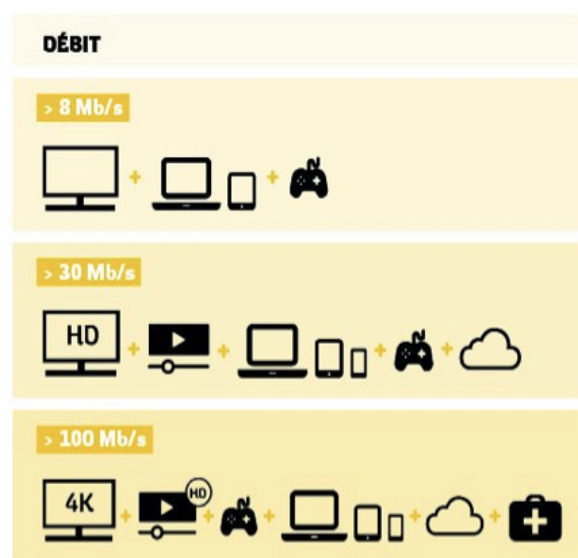
Pour le reste du territoire (60 % de la population et 90% du territoire), ce sont les collectivités bretonnes, dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit, qui ont pris l'initiative de déployer la fibre optique jusqu'à l'utilisateur selon une stratégie reposant sur des objectifs de cohésion et d'équilibre des territoires.

Les collectivités bretonnes ont fait le choix d'un financement et d'une propriété publique du réseau construit :

- En décidant, en 2013, de confier la maîtrise d'ouvrage du projet Bretagne Très Haut Débit au Syndicat mixte Mégalis Bretagne, entité 100% publique, regroupant la Région Bretagne, les 4 Départements et l'ensemble des intercommunalités bretonnes
- En faisant le choix, fin 2015, d'une délégation de service public par affermage pour l'exploitation et la commercialisation du réseau public régional. L'exploitant verse une redevance au Syndicat mixte Mégalis Bretagne, qui est notamment fonction de la réussite commerciale du réseau – nombre d'abonnés et opérateurs présents sur le réseau – permettant de financer la suite des déploiements.

Un investissement d'avenir : le choix de la fibre optique

La fibre optique est une technologie d'avenir permettant de délivrer des débits aujourd'hui largement supérieurs à 100 Mb/s, voire jusqu'à 1 Gb/s en l'état actuel des technologies (avec des possibilités d'évolution encore à l'avenir, de façon exponentielle). Elle est vouée à remplacer progressivement la technologie cuivre (le réseau téléphonique), soumise à des contraintes ne permettant pas de garantir le très haut débit (supérieur ou égal à 30 Mb/s) pour tous.



Source Région Bretagne

¹ AMII : Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement lancé par le Gouvernement de juillet 2010 à janvier 2011 pour recueillir les intentions d'investissement des opérateurs en dehors des zones très denses.

LA PHASE 2 : ACCÉLÉRER ET SATISFAIRE LES ATTENTES DES BRETONNES ET DES BRETONS

Desservir l'ensemble du territoire implique de déployer entièrement un nouveau réseau de bout en bout, soit 70 000 kilomètres de fibre, dont la construction est répartie en 3 phases.

Débutée en 2015, la phase 1 s'achèvera au cours de l'année 2019. A cette échéance, 240 000 foyers, entreprises et sites publics bretons pourront se raccorder à ce nouveau réseau à très haut débit. L'enjeu de cette première phase était également d'expérimenter la méthode de déploiement, notamment en milieu rural, et de trouver les solutions aux différents points de blocage, pour permettre une accélération du rythme de déploiement lors de la phase 2.

A la suite d'un travail de concertation avec les Départements et les intercommunalités, le comité syndical du 16 mars 2018 vient de valider le périmètre de cette phase 2, qui va pouvoir être officiellement lancée.

LA TERRITORIALISATION : UNE MÉTHODE, DES ATTENTES

Une méthode : la concertation

Tout au long de l'année 2017, après une coordination sur les grands principes à l'échelle régionale, les quatre Départements bretons ont mené une concertation avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de leur territoire afin de déterminer les secteurs à fibrer en priorité lors de la phase 2.

Cette phase de concertation a permis aux élus de définir collectivement une cartographie précise des secteurs concernés par le déploiement de la fibre optique lors de cette phase 2. Cet engagement a été voté par chaque EPCI entre le second semestre 2017 et le début de l'année 2018. Enfin, la carte régionale des déploiements de la Phase 2 vient d'être adoptée lors du comité syndical de Mégalis Bretagne du 16 mars 2018.

Des attentes à satisfaire : la résorption des zones à faible débit et le renforcement de l'attractivité économique

Chaque intercommunalité, en concertation avec les Départements, a pu exprimer ses priorités de déploiement sur son territoire, insistant particulièrement sur les zones où l'on constate aujourd'hui un faible débit internet et les zones concernées par la présence ou l'implantation d'entreprises dans un objectif d'attractivité économique.

UN DÉPLOIEMENT ACCÉLÉRÉ

Fort des enseignements tirés de la phase 1, Mégalis Bretagne s'emploie à accélérer les déploiements lors de la phase 2. Au terme de cette phase (2019-2023), 400 000 locaux supplémentaires seront raccordables à la fibre optique, soit pratiquement deux fois plus que lors de la première phase.

La construction d'une telle volumétrie de prises représente un investissement global devant s'élever à 800 millions d'euros.

Les 59 EPCI bretons se sont d'ores et déjà engagés à financer cet investissement à hauteur de 178 millions d'euros. La Région Bretagne et les Départements sont également partenaires financiers de Bretagne Très Haut Débit, ainsi que l'État et l'Union Européenne.

A l'issue de cette phase 2, 95% des Bretons auraient ainsi accès à un débit internet supérieur à 8Mb/s, dans l'attente de la fibre optique.

Les chiffres de la Phase 2

95% des
bretons
auront accès
au haut débit

1 000
emplois
créés

Les 59 EPCI bretons concernés

DES SOLUTIONS ADAPTÉES AUX BESOINS DE TOUS

Malgré toute l'attention portée à la résorption des zones aujourd'hui mal desservies, 5% des foyers, entreprises et sites publics bretons ne seraient pas éligibles au haut débit à l'issue de cette phase 2. Des solutions sont d'ores et déjà étudiées pour traiter ces situations.

La modernisation du réseau cuivre téléphonique

Une étude sera lancée pour mesurer l'opportunité de nouvelles opérations de montée de débit sur certaines zones de la phase 3 en tenant compte de critères d'efficience et de réutilisation des investissements pour préparer l'arrivée de la fibre optique. Une fois l'étude réalisée, les EPCI seront associés aux résultats et amenés à décider de l'opportunité de lancer ces opérations. Les montées en débit permettront de traiter des situations constatées de faible débit, dans l'attente du déploiement de la fibre optique.

Pour mémoire, 174 opérations de montée en débit ont déjà été réalisées en 2014 et 2015 et ont bénéficié à 50 000 foyers bretons.

La mobilisation des acteurs privés

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit et à la suite des annonces de la Conférence nationale des territoires du 14 décembre 2017, Mégalis Bretagne va lancer un Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL) sur un volume d'environ 200 000 prises retenues en phase 3. Cet AMEL a pour but d'interroger les opérateurs privés sur leurs volontés de financer sur fonds propres le déploiement de la fibre optique sur ces zones dès 2019-2020.

A l'issue de cette consultation, le périmètre de la phase 3 du projet Bretagne Très Haut Débit sera potentiellement ajusté.

Les solutions alternatives

Afin de pallier l'absence de fibre optique sur un territoire ou d'un réseau cuivre peu performant, des solutions individuelles alternatives existent (4G fixe, satellite, boucle radio). Pour certaines zones, elles permettront d'apporter une solution satisfaisante dans l'attente du déploiement de la fibre optique.

Un guichet « inclusion numérique » porté par l'Etat et la Région Bretagne a ainsi vocation, à compter de 2019, à accompagner financièrement les ménages souhaitant recourir à ces technologies.

Contact presse :

Quentin Pichard

07.72.22.49.63 – 02.99.12.59.47

quentin.pichard@megalis.bretagne.bzh

Plus d'information sur Mégalis Bretagne et
ses membres

www.megalisbretagne.org



Syndicat mixte de coopération territoriale



[@megalisbretagne](https://twitter.com/megalisbretagne)